



## **Code vestimentaire CPE coopératif Les P'tites Abeilles**

Le code vestimentaire du Centre de la Petite Enfance coopératif Les P'tites Abeilles informe les employées des lignes directrices à suivre afin de s'assurer que l'habillement reflète les valeurs associées à un établissement éducatif. L'éducation étant le centre de nos préoccupations, nos valeurs seront donc le savoir-vivre, le respect de soi-même et celui des autres. Le code tient également compte des normes d'hygiène et de sécurité.

L'objectif du code vestimentaire est d'assurer la sécurité de tout le personnel et d'offrir un milieu sain et professionnel.

### **Tenue vestimentaire éducatrice :**

#### 1. Chaussures :

- L'éducatrice doit porter un soulier à talons bas qui lui permet de courir facilement, sans danger.
- Les sandales sont autorisées mais elles doivent très bien retenir le pied au talon ainsi que sur le dessus du pied. (oublions les mules et les gougounes). Pieds nus acceptés lors des activités de jeux d'eau.

#### 2. Pantalon, jupe, short :

- La hauteur minimum des shorts doit être à la mi-cuisse.
- Il est recommandé de porter un short sous la jupe.

#### 3. Haut:

- Tous les vêtements doivent être conservateurs mais confortables, de taille, de longueur et d'apparence appropriée.
- Doivent recouvrir le ventre, la poitrine et le dos
- Camisole - Doit avoir des bretelles d'au moins 1'' de largeur pour être portée seule (oublions les bretelles spaghettis).

#### 4. Maillot de bain :

- Seul le maillot de bain une pièce est de mise lors des activités planifiées pour jeux d'eau.

L'habillement doit être confortable afin de permettre à l'employée d'exécuter librement les mouvements quotidiens tels que se pencher, s'agenouiller, s'asseoir par terre, s'accroupir, courir, etc.



### **Tenue vestimentaire cuisinière :**

1. Chaussures;
  - Un soulier avec caps d'acier est obligatoire et fourni par l'employeur.
  - Un soulier avec caps d'acier est obligatoire. L'employeur s'engage à rembourser un maximum de 150\$/an (minimum de 1664 heures) sur présentation d'un reçu, lorsque l'achat est requis.
2. Vêtements;
  - Les jupes longues sont proscrites.
  - Sont requis : Haut d'uniforme et filet à cheveux (fournis par le CPE). Par année financière, un montant de 80\$ maximum sera autorisé pour l'achat d'uniforme pour chaque cuisinière. Ceci peut équivaloir environ à 40\$ pour les chandails printemps-été et 40\$ pour les chandails automne-hiver.
  - Le code en ce qui concerne le pantalon, jupe, short et haut est le même que les éducatrices.
  - Aucuns bijoux

### **Tenue vestimentaire personnel de bureau :**

1. Le vêtement doit être adapté au travail et être sécuritaire.
2. La tenue doit respecter la clientèle du CPE et le professionnalisme est requis dans le choix du vêtement.

### **Pour tout le personnel éducateur :**

Cheveux : Porter une attention particulière aux barrettes, petits peignes, etc.

Bijoux autorisés :

- ✓ Boucles d'oreilles discrètes avec papillons sécuritaires
- ✓ Bracelet médic-alerte
- ✓ Montre bracelet
- ✓ Collier discret

Parfum : Discret

Hygiène corporel : Apparence soignée

Tatouage : Doit être le plus discret possible

Percing : Discret

Chapeau et casquette : Accepté sauf si son port perturbe un enfant.

*NOTE : Les vêtements et les tatouages ne doivent pas afficher de messages violents, vulgaires, sexistes ou racistes.*

Révisé le 17 juin 2019



## Code éthique vestimentaire

J'atteste avoir lu le code d'éthique concernant la tenue vestimentaire du CPE Coopératif Les P'tites Abeilles et je m'engage à le respecter.

Je comprends que je suis un modèle pour les enfants et que l'éthique professionnelle de ma carrière m'oblige à respecter un minimum de principes concernant la tenue vestimentaire.

Je comprends aussi que je m'engage à porter une tenue vestimentaire qui respectera un maximum de sécurité afin de me permettre de travailler librement tout en assurant la sécurité des enfants sous ma responsabilité.

Je comprends que tout manquement de ma part concernant la tenue vestimentaire est considéré comme un manquement au code d'éthique et pourrait entraîner des sanctions disciplinaires.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employée

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'employeur

\_\_\_\_\_  
Date